



Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau

-

6 octobre 2015

Espace Jeanne Champillou, Olivet

Collège des élus

<i>Etaient présents</i>		
Mme Fabienne d'ILLIERS	Adjointe / Présidente de la CLE	Olivet
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint Pryvé Saint Mesmin
Mme Isabelle LANSON	Conseillère départementale	Conseil Départemental du Loiret
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint Cyr en Val
Mme Jocelyne MARPEAUX	Conseillère municipale	Férolles
M. André DEROUET	Adjoint au Maire	Neuvy en Sullias
M. Jacques ROBERT	Conseiller municipal	Marcilly en Villette
M. Olivier CERDAN	Conseiller municipal	Sigloy
M. Dominique LELAY	Adjoint au Maire	Vienne en Val
M. Olivier SILBERBERG	Conseiller municipal	Saint Jean le Blanc
M. Pascal DELAUGERE	Conseiller municipal	Saint Hilaire Saint Mesmin
Mme Chantal BUREAU-MAYEUX	Conseillère municipale	Mareau aux Prés
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Jérôme BROU	Adjoint au Maire	Saint Denis en Val
M. Patrick ROBERT	Adjoint au Maire	Guilly
M. René HODEAU	Maire	Viglain
M. Jean-Michel VINCOT	Conseiller municipal	Orléans
Mme AUGER	Conseillère municipale	Darvoy
Mme Patricia BOURGEGIS	Maire	Sigloy
Mme Laetita GOURBE	Conseillère municipale	Olivet

<i>Etait excusé et représenté</i>		
M. Marcel POIGNARD	Conseiller municipal	Sandillon
<i>Etaient excusés</i>		
Mme Pascale ROSSLER	Vice-Présidente	Région Centre Val de Loire
Mme Anne GABORIT	Conseillère départementale	Conseil Départemental du Loiret
M. Patrick RABOURDIN	Président	SIBL
Mme Stéphanie ANTON	Adjointe au Maire	Orléans
Mme Martine HOSRI	Conseillère municipale	Orléans
M. Fabrice PILOU	Adjoint au Maire	Darvoy
M. Patrick BOUARD	Adjoint au Maire	Sully sur Loire

Collège des usagers

<i>Etaient présents</i>		
M. Philippe ALLAIRE	Elu	Chambre d'Agriculture du Loiret
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Patrick HERVET	Représentant	Comité départemental canoë-kayak
M. Didier PAPET	Président	Loiret Nature Environnement
M. Maurice DUBOIS	Représentant	Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Loiret
M. Georges KIRGO	Représentant	UFC "Que Choisir"
M. GILBOU	Représentant	Aviron club Orléans Olivet

Collège des représentants de l'Etat

<i>Etaient présents</i>		
M. Jean-François CHAUVET	Chef du service eau, environnement et forêt	DDT 45
Mme Christine BOUR	Chef de service adjointe	DDT 45
M. Philippe CARRE	Chef de l'Unité politique de l'Eau	DREAL Centre
Mme Julie NGUYEN		DREAL Centre
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Mme Gwenaëlle CROTTE-BRAULT	Conseillère d'animation sportive	DDCS
<i>Etait excusé et représenté</i>		
M. Le Préfet de la Région Centre		Préfecture de la Région Centre

Appui technique et autres personnes présentes

Appui technique		
Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Benoit LOUCHARD	Conseiller Eau - Environnement	Chambre d'Agriculture du Loiret
M. Franck PARE	Inspecteur de salubrité publique	Orléans
M. Laurent DRUART	Directeur général adjoint	Olivet
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
Mme Camille LEGRAND	Technicienne de rivière	SIBL

Ordre du jour :

1. Avis sur la déclaration d'intérêt général (du contrat territorial) du SIBL
2. Bilan de l'état des cours d'eau – été 2015
3. Programme d'actions 2016
4. Communication : actions 2015 et plan de communication
5. Rapport d'activités 2014
6. Points divers

Mme la Présidente ouvre la séance. Elle propose de valider le compte-rendu de la dernière séance. Aucun membre n'ayant de remarques ou questions, le compte-rendu est validé.

Mme la Présidente revient sur le vote du SDAGE, qui n'avait pas été officiellement sollicité en CLE, l'erreur ayant été rattrapée le lendemain par mail. Certains membres de la CLE n'ont pas apprécié cette manière de procéder et Mme la Présidente s'en excuse. Elle indique que cela n'était pas du tout volontaire, et que la CLE est un lieu de discussion et d'échange et qu'il ne faut pas hésiter à signaler si quelque chose ne vous convient pas ou s'il y a des oublis.

1. Avis sur la déclaration d'intérêt général (du contrat territorial) du SIBL

Un rappel du contexte est fait par l'animatrice. Suite à l'étude portée par le SIBL en 2014 et réalisée par Hydro-concept, un projet de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été déposé à la DDT.

L'avis de la CLE est sollicité conformément à l'article R214-10 du code de l'environnement.

L'animatrice rappelle que l'avis sollicité se fait par rapport aux dispositions et règles inscrites dans le SAGE.

Ainsi une présentation par thématique est proposée afin de vérifier la compatibilité de la DIG avec le SAGE.

Les thématiques suivantes sont présentées (détails dans la présentation) :

- continuité écologique ;
- travaux sur lit mineur ;
- espèces invasives ;
- travaux sur la berge et la ripisylve
- zones humides
- remarques générales

Concernant la continuité écologique et l'ouvrage de Vienne en Val que la commune souhaitait maintenir, le représentant de Vienne indique que suite à la réunion publique ayant eu lieu en juin dernier dans sa commune, aucune personne ne s'est manifestée sur le sujet. Ainsi son avis de maintenir le barrage est beaucoup moins tranché que précédemment.

Si cet ouvrage est également démantelé il n'existera plus d'obstacles sur le Dhuy, ce qui serait une excellente nouvelle et permettrait largement d'atteindre les objectifs fixés par le SAGE sur cette thématique.

Concernant les zones humides, aucun projet n'apparaît dans le programme du SIBL. Or, la Maison de Loire pourrait être porteuse d'un projet sur une zone humide située à Ouvrouer-les-Champs au niveau d'une ancienne carrière et ainsi intégrer le contrat sur cette thématique.

Pour rappel, une enquête publique sur ce projet de DIG aura lieu du 2 novembre au 2 décembre. Les conseils municipaux seront invités à se prononcer. A cette occasion, il leur est proposé de ne pas hésiter à reparler quelques minutes du SAGE et du contexte dans lequel s'inscrivent ces travaux. Ceux-ci découlent effectivement d'une réglementation européenne et française.

Dans le programme d'action, une étude d'opportunité sur le Loiret était envisagée. Au fur et à mesure des réflexions il s'avère que celle-ci devra être ambitieuse et que le montant prévu dans le cadre du contrat est ainsi sous-estimé.

L'Agence de l'Eau indique qu'elle est prête à réévaluer le montant de l'étude à condition que celle-ci soit ambitieuse.

Mme d'Illiers apporte quelques précisions sur cette étude. Le constat est qu'il n'existe pas de vision partagée sur l'état du Loiret et donc la vision est encore moins partagée sur les potentiels travaux à réaliser.

L'objectif est dans un premier temps de formaliser l'état du Loiret et de définir ensemble quel état souhaite-t-on pour le Loiret dans 10 ans ou 20 ans.

Il y aura bien sûr une partie technique mais également une partie très importante de mobilisation et de concertation des acteurs. L'objectif est de réunir le plus de monde possible pour que chacun parle le même langage.

Concernant les futurs travaux à engager à la suite de cette étude, l'Agence de l'Eau indique qu'il sera possible de les intégrer au contrat par voie d'avenant.

Suite à la présentation de ces différents éléments, il est proposé à la Commission Locale de l'Eau de rendre un **avis favorable** sur le projet relatif à la déclaration d'intérêt général porté par le SIBL pour la définition d'un nouveau programme d'actions 2016-2020

La proposition d'avis favorable est adoptée à l'unanimité par les membres de la CLE.

2. Bilan de l'état des cours d'eau – été 2015

Le Loiret

Un graphique présente les données de hauteurs d'eau du Loiret de mars à septembre pour les années 2014 et 2015. Une différence très nette s'observe lors de la période estivale, l'été 2014 ayant été plutôt pluvieux et l'été 2015 sec.

Cette absence de précipitations en 2015 a entraîné plusieurs conséquences sur la rivière :

- baisse du taux d'oxygène dissous dans l'eau
- apparition de film bactérien (cyanobactéries à un taux plutôt faible)
- mortalité piscicole importante suite à un orage
- développement plus aisé des herbes invasives avec un niveau d'eau faible et une eau plus chaude.

Ce faible niveau d'eau a également eu des conséquences importantes sur la navigation. Les pratiquants d'aviron et de kayak se sont déplacés sur l'île Charlemagne.

En conséquence, un arrêté préfectoral a été pris par le Préfet le 29 juillet 2015 interdisant la pêche, la navigation et la consommation du poisson. Il a été levé le 11 septembre 2015.

Un représentant de l'ASRL signale qu'en 2003, le niveau était encore plus bas mais qu'il y avait semble-t-il moins de vase. Il commente également quelques diapos sur l'état du Loiret cet été.

Le représentant de Saint Hilaire Saint Mesmin signale qu'au niveau de Port Arthur les espèces invasives semblent bien se développer.

L'animatrice confirme qu'effectivement lors de l'inventaire dans ce coin, il avait été noté la présence d'herbiers d'Elodée de Nuttal et d'Egérie dense, néanmoins la largeur du cours d'eau est loin d'être totalement recouverte comme en amont.

Une question est posée sur les opérations de faucardage ayant eu lieu cet été. 3 opérations étaient prévues, deux sont déjà réalisées, une par la ville d'Olivet, une par l'ASRL.

La troisième sera engagée dans les prochaines semaines par la ville d'Olivet afin de tester l'impact sur les herbes d'un arrachage en automne, saison selon certains spécialistes la plus propice pour lutter contre le développement de ces espèces.

Le représentant de l'ASRL fait également remarquer que la mortalité piscicole a eu lieu vers des arrivées d'eau pluviales. Il se demande où en est l'Agglomération d'Orléans sur ce sujet, car dans le SAGE il était indiqué que l'AggLO devait déposer un dossier de régularisation de ses rejets un an après l'approbation du SAGE.

Mme d'Illiers, membre de la Commission Assainissement de l'AggLO indique qu'elle est très régulièrement en contact avec les services pour essayer de les faire avancer sur le sujet. Elle a bien conscience qu'ils ont du retard sur le sujet.

Le représentant de la DDT précise qu'ils ont rencontré l'AggLO avant le début de l'été, les points noirs de rejets directs dans le Loiret sont connus, mais des demandes d'investigations complémentaires ont été demandées car il est nécessaire de mieux connaître les réseaux et de savoir d'où proviennent les dysfonctionnements en amont des points noirs identifiés au bord du cours d'eau.

Des choses sont ainsi bien en cours.

Le Dhuy

Sur le Dhuy, l'étiage a été sévère également mais le cours d'eau ne s'est pas retrouvé à sec sauf tout en amont.

Durant l'inventaire des plantes invasives fin juillet, différents profils ont été observés le long du cours d'eau ;

- des zones courantes avec plus ou moins de lentilles d'eau, avec des formations d'atterrissements ;
- des fonds intéressants composés de sables et de graviers ;
- des zones plus lenticulaires en amont principalement des barrages avec une eau trouble et des développements de films bactériens.

L'arrêté préfectoral pris sur le Loiret concernait également le Dhuy sur la commune de Vienne en Val où des développements de film bactérien ont été observés.

La situation était plus critique sur les affluents de l'Ousson et de la Marmagne qui se sont retrouvés à sec au cours de l'été.

Une série de photos est présentée pour illustrer ces propos (cf power-point).

4. Communication : actions 2015 et plan de communication

Ce point a été remis à l'ordre du jour. Il devait être présenté lors de la dernière CLE mais a dû être décalé.

Un rappel est effectué sur les outils de communication déjà existants et à notre disposition :

- le logo du SAGE
- le site internet
- le tableau de bord
- le guide des riverains
- une plaquette sur les résultats de l'étude hydrogéologique
- une plaquette de 2012 « le Maire et le SAGE »
- 3 kakémonos (qu'est-ce qu'un SAGE ? et deux plaquettes sur les espèces invasives).

Pour rappel tous ces outils sont à la disposition des membres de la CLE, il ne faut pas hésiter à les utiliser et les demander notamment les kakémonos qui peuvent servir d'appui pour une exposition en mairie par exemple.

Les actions de communication de 2015 ont été nombreuses, elles ont conduit à la réalisation :

- d'une lettre du SAGE
- d'une plaquette générique de présentation du SAGE Val Dhuy Loiret
- de la mise à jour du tableau de bord 2014
- de la création d'une collection thématique du SAGE comprenant déjà deux numéros. Son objectif est de résumer et de présenter l'essentiel des résultats des études conduites par le SAGE pour éviter de replonger dans les rapports d'étude souvent longs et complexes.

Les deux numéros déjà diffusables concernent « l'inventaire et la caractérisation des zones humides et des plans d'eau du SAGE Val Dhuy Loiret » et « Les plantes invasives et les bassins du Loiret ».

Une troisième plaquette thématique est en cours de rédaction sur les résultats de l'étude pollutions diffuses. Les partenaires techniques seront associés à sa validation.

Concernant le plan de communication pluriannuel 2016-2020, il est présenté aux membres sous forme de tableau.

A l'aide du groupe communication, 26 actions ont été identifiées. Elles sont réparties sur les 5 ans soient de façon ponctuelle soit de façon récurrente pour un budget constant de 10 000 euros / an.

Les membres n'ayant pas de questions sur ce programme, il est soumis au vote de l'assemblée.

Il est approuvé à l'unanimité.

3. Programme d'actions 2016

Le budget prévisionnel se compose de 3 postes de dépenses :

- **animation** (salaires et frais de fonctionnement) pour un montant d'environ 61 000 euros.

L'animation sera composée de l'animation du SAGE mais également de l'animation du volet pollutions diffuses du contrat territorial.

- **communication** : pour un montant d'environ 10 000 euros. Les actions prévues en 2016 sont la mise à jour du tableau de bord ; une plaquette étude ; 2 lettres du SAGE ; une plaquette thématique « les élus et le SAGE » ; la mise en forme guide documents d'urbanisme ; la réalisation de nouveaux kakémonos ; le coût d'hébergement site internet. Il est proposé également d'organiser une visite terrain dans le cadre de la semaine des rivières organisée par la Région Centre fin mai – début juin.

La date devra être donnée longtemps à l'avance afin de réserver le créneau dans les calendriers de chacun.

- **étude** : depuis plusieurs années, différents acteurs indiquent qu'il serait intéressant de remettre à jour la carte piézométrique du val d'Orléans, la dernière datant de 1966.

La ville d'Orléans a présenté en juin 2015 les résultats du suivi de leurs 5 piézomètres installés pour gérer les remontées de nappe. Cette réunion a été l'occasion de poser la question de la suite des suivis.

Il a ainsi été proposé d'étendre le réseau de piézomètres sur d'autres communes aux alentours d'Orléans notamment plus en proximité du Loiret et un peu plus en amont sur la commune de Sandillon. Cette extension serait prise en charge par l'Agglo qui avait une convention avec le BRGM.

Concernant la mise à jour de la carte piézométrique, comme elle concerne l'ensemble du val d'Orléans, l'échelle du SAGE apparaît cohérente.

Cette mise à jour permettra de voir comment a évolué la nappe depuis 50 ans et elle sera utile à la gestion des étiages du Loiret, dans la perspective du changement climatique.

L'enveloppe financière retenue est de 70 000 euros au maximum (sans doute plus dans les 50 – 60 K€).

L'étude évoquée précédemment sur le Loiret dans le cadre du contrat doit encore être précisée. Il est ainsi proposé de ne pas l'inclure au vote de cette CLE. Il sera encore temps de l'inclure dans le programme lors de la CLE de fin d'année.

Approbation du programme d'actions 2016 : vote pour à l'unanimité

5. Rapport d'activités 2014

Ce point a été remis à l'ordre du jour. Il devait être présenté lors de la dernière CLE mais a dû être décalé.

- Présentation du SAGE et contexte
- Activités de la CLE et du bureau :
 - 3 séances plénières / 2 bureaux
 - Avis de la CLE : 0 avis rendu (1 seule sollicitation, absence de réunion)
 - Résumés fournis par l'Administration pour information : 11
- Études et autres démarches suivies
- Tableau de bord
- Actions de communication
- Suivi de la qualité des eaux
- Budget et financement

Les points précédents sont passés en revue. Le rapport d'activités avait été transmis aux membres pour avis en juin dernier puis une dizaine de jours avant la réunion.

Lors de la présentation des résultats du suivi de la qualité des eaux, un membre fait remarquer que les stations où les données étaient les moins bonnes ne sont plus suivies.

Ce manque de données notamment à l'amont du Loiret pourra être corrigé lors de l'étude de mobilisation sur le Loiret.

Ne suscitant pas d'autres questions, le rapport d'activités est soumis au vote. **Il est adopté à l'unanimité** et sera adressé au Préfet coordonnateur de Bassin ainsi qu'au Comité de bassin.

6. Points divers

SAGE et documents d'urbanisme

L'animatrice informe que sur le territoire du SAGE, il y a 3 SCOT en cours de révision ou d'élaboration, ainsi que des PLU en révision. Or les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE.

Afin que les enjeux du SAGE soient bien intégrés dans ces documents, il faut aider les porteurs de documents d'urbanisme dans cette démarche. Aux vues de tous les autres domaines traités par ces documents, le domaine de l'eau est très vite traité malgré des enjeux très importants tels que les eaux pluviales, l'eau potable ou encore la préservation des milieux aquatiques.

Ainsi l'animatrice propose d'organiser un bureau de travail spécifiquement sur cette thématique. Toutes les autres communes non membres du bureau y voyant un intérêt sont bien entendu conviées.

La date a été fixée au 6 novembre à 14h00. Le lieu reste à définir (le lieu a été défini après la réunion de CLE. Le bureau aura lieu au salon bleu de la Mairie d'Olivet).

Questions diverses :

Le représentant du canoë-kayak souhaite remercier l'intervention du SIBL, LNE et la commune de Mareau-aux-Prés pour les travaux réalisés au niveau de la pointe de Courpain pour favoriser la navigation.

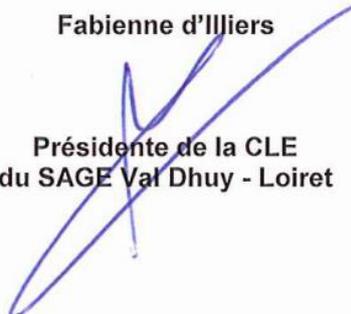
Une question est posée à Mme d'Illiers sur un sujet concernant plus la commune d'Olivet que la CLE (achat d'une portion privée au bord du Loiret). Il est précisé que cet achat concerne également la CLE vis-à-vis des actions 33, 34 et 38.

Une autre question concerne les différentes interdictions prises à l'île Charlemagne, pourquoi lorsque la baignade est interdite, la navigation ne l'est pas ?

Concernant la baignade il faut atteindre 100 000 cellules par mm pour l'interdire mais pour les activités le seuil de toxines à atteindre est plus élevé et il n'a jamais été atteint cet été.

La commune de Saint Hilaire Saint Mesmin remercie également le SIBL pour les travaux réalisés sur le Loiret. Il souhaite maintenant solliciter la DRAC afin de restaurer 5 à 6 vues sur le Loiret.

Les membres n'ayant plus de remarques, la séance est clôturée à 19h35.

Fabienne d'Illiers

**Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret**